

L'ÉTAT en Bourgogne

Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat

SOMMAIRE

Prévenir.....	1
Nouveau.....	2
Rénover.....	2
Relier.....	2
Inciter.....	7
Animer.....	7
Conseiller.....	7
Aménager.....	7
Situer.....	8
Sur le terrain.....	8
Accompagner.....	8
Accueillir.....	8
Arrivées, départs.....	8



Dans quelques semaines, des millions de touristes, français et étrangers, traverseront ou découvriront notre belle région de Bourgogne. Mais le monde rural bourguignon ne saurait se réduire à quelques escapades estivales dans le Morvan, ou sur la route des vins.

C'est pourquoi, j'ai souhaité que ce numéro permette de mieux connaître les points forts d'un monde rural qui a souvent le sentiment d'être incompris, et de mettre en évidence l'importance de l'implication des services de l'Etat pour accompagner son évolution.

En effet, ce monde rural, s'il est doté d'un riche passé, s'inscrit également dans une démarche de développement qui doit intégrer contraintes économiques et orientations nouvelles des politiques publiques, qu'elles soient européennes ou nationales.

L'avenir du monde rural reste étroitement lié à celui du monde agricole qui connaît lui-même une mutation profonde, compte-tenu du contexte économique et réglementaire (réforme de la Politique Agricole Commune) dans lequel il s'inscrit.

Cette évolution a été prise en compte dans la dernière loi d'orientation agricole adoptée en 2004, qui définit des outils nouveaux pour accompagner la révolution interne de l'agriculture qui doit à la fois répondre aux besoins des consommateurs et assurer un rôle essentiel d'équilibre tant sur le plan environnemental qu'en matière d'aménagement du territoire.

Le secteur agroalimentaire, solidement développé en Région Bourgogne, doit constamment s'adapter afin de valoriser au mieux la production agricole locale, en faisant preuve d'innovation, ce qui suppose une politique forte en termes de recherche et développement. Le pôle de compétitivité Vitagora illustre cette dynamique.

Mais le monde rural n'est pas limité aux activités agricoles et il est donc essentiel d'avoir une vision de développement intégré, tous secteurs confondus, afin de maintenir l'attractivité de ces territoires. Cela suppose une politique partenariale qui s'appuie sur l'initiative privée avec le soutien des pouvoirs publics. Les politiques de pays sont une des dimensions de ce partenariat qui s'exprime également dans la démarche des pôles d'excellence rurale. C'est cette dynamique de projet qui permettra de soutenir le développement du monde rural bourguignon.

Paul RONCIÈRE
Préfet de la Région de Bourgogne
Préfet de la Côte-d'Or

PRÉVENIR

4000 JEUNES ATTENDUS À DIJON POUR LES JEUX UNSS

Les jeux de l'UNSS (Union Sportive du Sport Scolaire) se déroulent tous les deux ans depuis 1980. En 2006, pour la quinzième édition, Dijon sera la ville organisatrice. Du 18 au 25 juin 2006, environ 4000 jeunes, 800 professionnels encadrants, venant de toute la France et représentant leur collège, leur département et leur académie, vont partager un moment privilégié de rencontre.

Conjointement à la dynamique sportive qui fonde l'événement, dans une démarche d'éthique sportive et de sensibilisation contre les méfaits du dopage, la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, s'associe avec plusieurs partenaires publics et privés dans une opération intitulée « Vivre Sport : parce que j'aime le sport, je m'engage... » ! Il s'agit de responsabiliser les sportifs et leur encadrement en leur proposant une charte de bonne conduite : « Je ne triche pas ni envers moi-même ni envers les autres, Je fais attention à ma santé, je sais où et comment m'informer et j'affiche mon engagement ». Tous ceux qui s'engagent dans cette démarche pourront être reconnus au port d'un bracelet vert.

**Devenons « Ambassadeur Vivre Sport » pour pratiquer et promouvoir un sport sain et sans violence...
Pour en savoir plus : www.vivre-sport.com**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE BOURGOGNE

(• NOUVEAU



THÉÂTRE DIJON-BOURGOGNE :

UN NOUVEAU MODE DE RECRUTEMENT DE SON DIRECTEUR

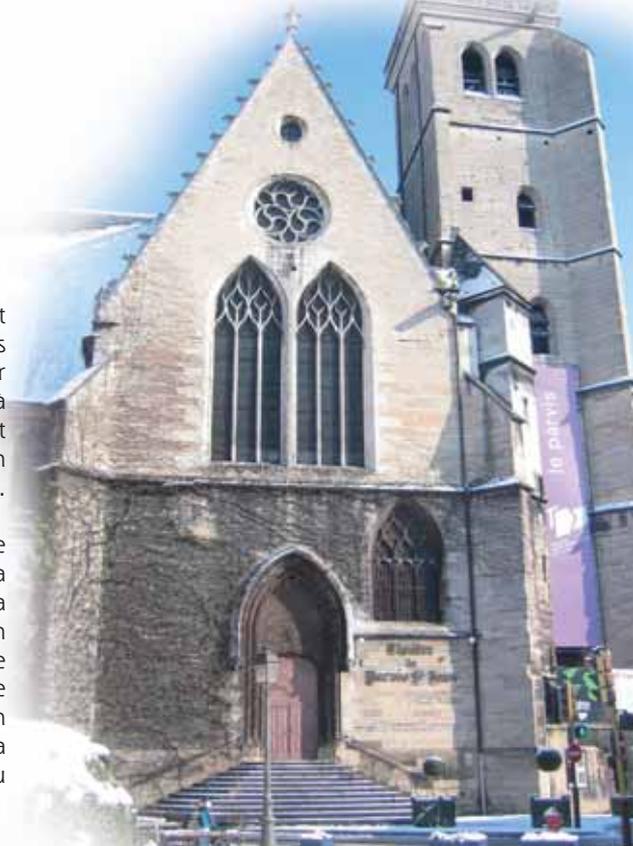
A l'occasion du départ de Robert Cantarella de la tête du Théâtre de Dijon Bourgogne, Centre Dramatique National du Parvis Saint-Jean, une nouvelle procédure de recrutement a été expérimentée pour sa succession...

La vocation d'un Centre Dramatique National (CDN) est d'être un établissement de création chargé également de soutenir l'emploi d'artistes interprètes, développer une activité territoriale et ouvrir ses moyens à d'autres équipes artistiques.

De manière novatrice, le Ministère de la Culture et de la Communication, en accord avec ses partenaires : la Ville de Dijon et le Conseil Régional de Bourgogne, a établi pour le Théâtre Dijon Bourgogne

un « Projet d'établissement » qui définit notamment les moyens sur lesquels l'établissement s'appuiera afin de réaliser ses missions. Les candidats se présentant à la direction du Parvis St-Jean se sont appuyés sur ce cahier des charges afin d'élaborer un projet artistique et culturel.

Fort de ces éléments, après réception de cinquante candidatures, le Ministre de la Culture et de la Communication a nommé il y a quelques semaines, en plein accord avec le Maire de Dijon et le Président du Conseil Régional de Bourgogne, le comédien et metteur en scène, ancien pensionnaire de la Comédie Française, **François Chattot**, au poste de directeur du CDN.



(• RÉNOVER



LE FUTUR MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DIJON : L'ÈRE DU RENOUVEAU

L'exposition du musée des Beaux-Arts de Dijon : "Musée rêvé, musée en chantier", récemment inaugurée au musée des Beaux-arts symbolise le démarrage concret d'un grand chantier à la fois immobilier et culturel, largement soutenu par l'Etat.

Les collections de ce musée, installé dans le Palais des Ducs de Bourgogne en plein cœur de Dijon, sont particulièrement riches : avec environ 3000 peintures, près de 3000 sculptures, plus de 70000 dessins et gravures et 4000 objets d'art, allant de l'antiquité à nos jours.

Dijon constitue l'un des derniers chantiers de rénovation des très grands musées territoriaux de France, installé dans un monument historique prestigieux, après le musée des Beaux-Arts de Lyon et plus récemment celui de Lille et celui d'Angers. Sa rénovation est un projet d'intérêt national et international, tant par la qualité des collections qu'il abrite que par le prestige du palais qui l'accueille. Elle constitue depuis longtemps, une priorité que partagent les partenaires publics puisque le projet est inscrit dans l'actuel Contrat d'agglomération.

Dès 2006, l'Etat, au travers de la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) et du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), accompagne la première tranche de travaux des réserves et les études de maîtrise d'œuvre pour le musée et les réserves. L'accompagnement des campagnes de restauration des

collections du musée fait l'objet d'une programmation pluriannuelle soutenue par la DRAC depuis plusieurs années.

Un travail remarquable a été conduit afin de mettre au point le projet scientifique et culturel du musée qui a servi de base au programme du projet de rénovation dont l'un des objectifs est de mieux utiliser les surfaces du palais des Ducs et de l'ouvrir davantage sur la ville.

Le choix de Yves Lion, architecte de renom connu en particulier pour son expérience dans le domaine de la réhabilitation de monuments anciens, comme maître d'œuvre, auquel sera associé l'architecte en chef des monuments historiques Eric Pallot, marque donc une étape essentielle de ce processus long et complexe qui se déploiera sur plusieurs années, la première tranche de travaux étant prévue de 2007 à 2011.



(• RELIER



LIAISON NORD DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE : L'ÉTAT S'ENGAGE

Le Préfet de la Côte d'Or a réuni le 30 mars dernier le comité de pilotage de la Liaison Nord, composé des élus représentant les collectivités territoriales cofinanceurs de l'infrastructure (région, département, Grand Dijon), des parlementaires et des maires des communes traversées, pour faire le point sur l'avancement de ce projet très attendu pour faciliter les liaisons de traversée et de desserte de l'agglomération dijonnaise.

Les services de l'Équipement travaillent actuellement sur plusieurs procédures - affinement du projet, études techniques, acquisitions foncières, enquête loi sur l'eau - afin de pouvoir démarrer les premiers travaux à la fin de l'année, avec une perspective de mise en service de l'ensemble du tracé à 2x1 voie en 2012.

Côté environnement, l'Etat confirme ses engagements concernant la qualité de vie des riverains, la sécurité des usagers et la préservation du milieu naturel. Ces engagements figurent dans un dossier mis à disposition du public à la direction départementale de l'Équipement.

DOSSIER SPÉCIAL

Agriculture et ruralité

LE pôle

« ECONOMIE AGRICOLE ET MONDE RURAL »

INSTALLÉ EN 2005, le pôle « ECONOMIE AGRICOLE ET MONDE RURAL » REGROUPE AUTOUR DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET SUPÉRIEURS AGRICOLES ET L'INRA. LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DÉPARTEMENTAUX (DDAF, DDSV) SONT ASSOCIÉS AUX TRAVAUX DU pôle ET APPORTENT LA COHÉRENCE TERRITORIALE QUE NÉCESSITE LE LARGE CHAMP D'ACTION DU MINISTÈRE.

Les actions du pôle mobilisent des moyens issus tant des politiques européennes que du contrat de plan Etat-Région ou les crédits dits de droit commun. Le pôle veille à la bonne déclinaison locale des politiques publiques définies par le gouvernement.

Les principales actions menées depuis sa mise en place sont :

- le soutien à la constitution du pôle de compétitivité Vitagora et la participation à l'élaboration d'un projet de candidature pour un pôle de compétitivité « bois-forêt », notamment axé sur l'utilisation du bois dans la construction.
- la signature par les filières agroalimentaires et forestières de contrats de développement avec la région et l'Etat.
- l'installation, avec le Conseil Régional de Bourgogne, d'un comité stratégique régional de la filière viticole chargé de définir un programme d'actions pour la Bourgogne afin de faire face à la crise structurelle de la filière.
- l'accompagnement significatif du développement rural. On retiendra ainsi le diagnostic territorial du Morvan dans le cadre de la préparation de la nouvelle Charte pour le parc naturel régional.

POPULATION AGRICOLE, POPULATION RURALE, QUELLE ÉVOLUTION EN BOURGOGNE ?

En Bourgogne, l'espace à dominante rurale couvre encore les deux tiers du territoire et un tiers des Bourguignons y résident. Il a pourtant perdu beaucoup de terrain entre 1990 et 1999 au profit des espaces urbains et périurbains qui étendent leur influence. De nouveau attractif et bénéficiant du développement de l'emploi dans les services, l'espace resté rural parvient pourtant à stabiliser sa population et ses emplois. Les communes les moins éloignées des aires urbaines sont les plus dynamiques tandis que plusieurs pôles d'emploi ruraux connaissent de sérieuses difficultés économiques (source INSEE).

La population familiale présente en 2000 sur les exploitations agricoles de Bourgogne s'élève à 82 740 personnes, trois fois moins qu'il y a 30 ans. Elle est composée de 30 900 exploitants, 20 000 conjoints et 31 800 autres membres de la famille (enfants, parents, ...). Son poids dans la population totale ne cesse de diminuer. Aujourd'hui, 5 % de la population totale de la Bourgogne vit sur une exploitation agricole contre 7,5 % il y a 12 ans et 15 % il y a 30 ans. Tous les départements de la région sont concernés par cette évolution mais la Saône-et-Loire et la Nièvre conservent une proportion plus importante de population agricole (6 %) que l'Yonne (5 %) et la Côte-d'Or (4 %). 84 % des actifs agricoles sont membres de la famille de l'exploitant. La part des femmes augmente parmi les exploitants. (source : AGRESTE)

LA RÉGION DE BOURGOGNE, RICHE DE SA DIVERSITÉ RURALE

L'élevage bovin viande est l'orientation technico-économique dominante en Bourgogne. Elle concerne essentiellement le sud et l'ouest de la région. Les prairies permanentes occupent encore 40 % de la surface agricole régionale et dominant en Saône-et-Loire et Nièvre. L'élevage ovin, en déclin, partage les prairies avec les troupeaux allaitants. En 2004, la Bourgogne est en quatrième position pour son effectif de vaches nourrices (1/4 du cheptel souche charolais), la Saône-et-Loire gardant pour sa part la première place des départements.

Les grandes cultures (céréales - colza) dominent principalement dans l'Yonne mais également sur les plateaux et plaines de la Côte-d'Or et de la Nièvre. Les rendements en céréales sont inférieurs à la moyenne française ; la qualité des grains leur assure néanmoins des débouchés en meunerie ou en brasserie et leur permet l'exportation notamment vers l'Italie. La Bourgogne est ainsi très sensible aux orientations de la politique agricole commune relatives aux céréales, oléagineux et protéagineux. Les exploitations céréalières sont de plus en plus fragiles quant à leur performance économique.

Enfin, très concentrée sur le territoire, sur des exploitations de petite taille (8,7 ha de vigne en moyenne pour les professionnelles), la production viticole représente près de 30 % de la valeur de la production agricole régionale. C'est l'activité qui perd le moins d'unités et a le plus recours au salariat. C'est aussi la production emblématique régionale, à 99 % en appellation d'origine, dont la moitié est exportée. Elle doit faire face à une crise essentiellement liée à la concurrence mondiale.

La Bourgogne propose par ailleurs une mosaïque de produits végétaux : betteraves sucrières, maïs, oignons et haricots verts dans le Val de Saône, tomates et concombres de l'Yonne, cassis fruit et cassis bourgeon, salades et chrysanthèmes en Saône-et-Loire.

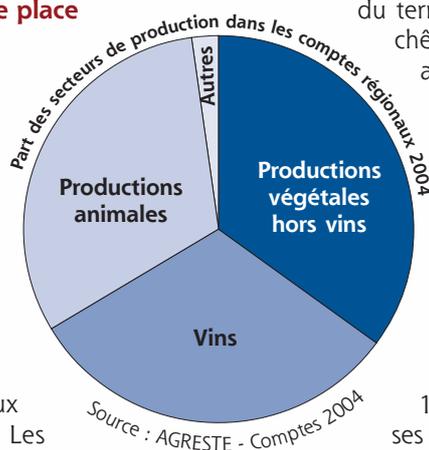
A côté de la réputée volaille AOC de Bresse, l'aviculture sous label est présente en Saône-et-Loire tandis que l'Yonne développe les volailles certifiées. Ces deux départements concentrent aussi l'élevage porcin régional.

Le lait reste une production marginale malgré le potentiel du territoire en terme d'appellations fromagères (époisses, ..). La Saône-et-Loire se distingue par sa production de fromages de chèvres fermiers et développe l'élevage du cheval de selle.

Les démarches des exploitants vers des activités de service (hébergement à la ferme, ...) restent timides mais se développent.

La Bourgogne est en outre une région très boisée (30% du territoire) où la forêt couvre 957 300 ha. Le chêne domine largement, loin devant les autres essences feuillues telles que le hêtre ou le peuplier. Ressource d'avenir, les résineux voient leur proportion augmenter mais ne représentent que 17% de la superficie boisée. La Bourgogne se place ainsi au second rang national pour la production de chêne, et au premier pour le douglas.

Si la vocation productive de cette forêt, qui fournit une récolte annuelle de 1,8 millions de m³, n'est plus à démontrer, ses rôles récréatif (accueil du public), paysager (la forêt est présente partout et façonne les paysages bourguignons) et cynégétique (forte densité de gros gibier, plus de 50 000 chasseurs) deviennent des enjeux également déterminants pour l'avenir.



LA RÉFORME DE LA PAC DE 2003

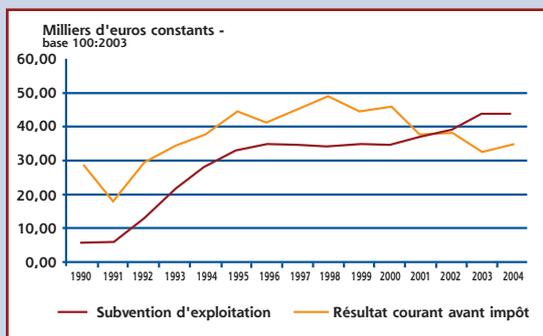
La réforme profonde de la PAC en 2003 s'inscrit dans la suite des réformes successives engagées depuis le début des années 90. En effet, elle prépare l'agriculture à une plus large ouverture sur les marchés mondiaux.

Ainsi, le découplage des aides rend les productions plus sensibles aux règles du marché puisque par le découplage, l'agriculteur perçoit une aide fixe par hectare quelle que soit sa production.

Toutefois, la France a découplé au minimum pour permettre la poursuite d'activités agricoles dans des zones à faible potentiel. Le calcul de l'aide est établi sur une base « historique », c'est-à-dire qu'il reflète le niveau des aides perçues auparavant par l'agriculteur. L'aide à l'hectare est donc différente d'une exploitation agricole à une autre.

C'est évidemment un bouleversement important dans la gestion de l'agriculture.

EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE : MOYENNES OBSERVÉES SUR LES EXPLOITATIONS BOURGUIGNONNES



Source : AGRESTE - RICA

La réforme de la PAC initiée en 1992 a globalement remplacé le soutien du marché par des aides directes.

Le secteur des céréales et des oléo-protéagineux, les élevages bovin viande et ovin sont concernés, alors que la viticulture, la production légumière et l'élevage hors sol ne bénéficient pas de subventions européennes. C'est pour partie ces aides qui ont permis le maintien, jusqu'en 2000, du revenu courant des agriculteurs.

Depuis 2000, le revenu agricole moyen évolue de façon plus défavorable en lien avec les aléas de production et l'état des cours.

En 2004, le résultat courant moyen par exploitation viticole est de 31 600 €, soit inférieur de 37 % à celui de l'année précédente. A contrario, les exploitations de grande culture affichent un revenu moyen de 42 000 euros, en net progrès (+ 51 %) par rapport à l'année 2003. Avec 30 600 € en moyenne, les exploitations d'élevage bovin viande améliorent leur résultat de 9 %. Mais il s'agit de moyennes et, en fait, les situations sont très contrastées exploitation par exploitation, région par région.

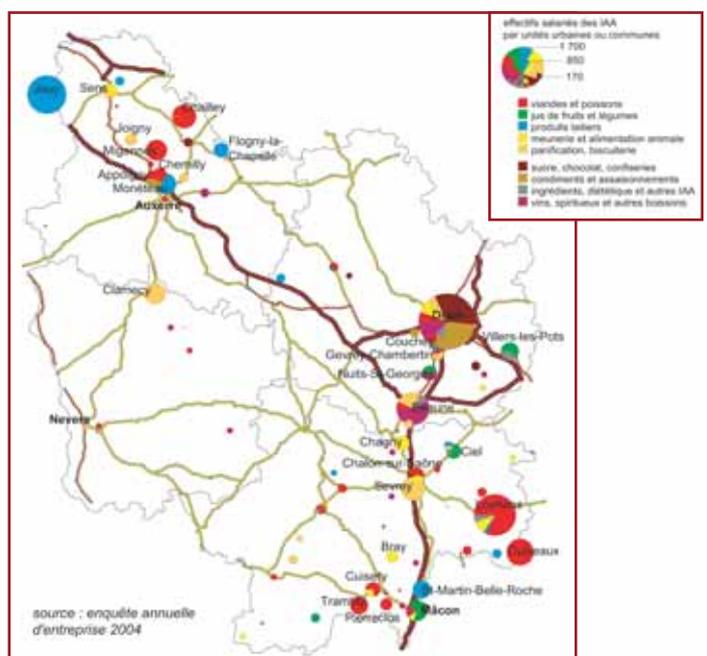
LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE RÉGIONALE : UN ENJEU STRATÉGIQUE

La filière alimentaire bourguignonne bénéficie d'une réputation établie bien au-delà de nos frontières. Pourtant, si la transformation alimentaire représente le quatrième secteur économique régional avec 15800 salariés (12,8% des actifs industriels), elle n'occupe qu'une place mesurée au niveau national (2,2% de la valeur ajoutée) au vu d'un potentiel marqué par l'abondance de la matière première agricole, un territoire desservi par de grandes voies de communication et un environnement alliant enseignement supérieur et recherche très développée. Ce potentiel justifie la place de l'agroalimentaire dans le Plan d'Action des Services de l'Etat en Région (PASER) avec le souci de voir ce secteur croître grâce à l'innovation.

Le rapprochement entre la recherche et l'industrie, maintes fois souligné comme nécessaire a su se concrétiser par la structuration du pôle enseignement-recherche et l'émergence du pôle de compétitivité goût nutrition santé Vitagora, dans un contexte où les enjeux de santé publique liés à l'alimentation sont de plus en plus forts.

Ces liens s'expriment également à travers le programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), financé par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt et développé avec l'INRA et la Région Bourgogne, liant la valorisation de la production agricole locale au développement de l'industrie alimentaire régionale. Ces actions et la volonté de promouvoir les produits de terroir, permettent de faire de l'industrie agroalimentaire bourguignonne un outil de valorisation économique des territoires en luttant contre la tendance naturelle à voir s'externaliser les centres de décision puis la production.

Les industries agroalimentaires en Bourgogne



DOSSIER SPÉCIAL

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE RÉPOND AUX BESOINS DES TERRITOIRES, NOTAMMENT RURAUX

De tous les systèmes de formation, l'enseignement agricole est celui qui est le plus étroitement lié à un milieu social et à un territoire. Système éducatif complet, sous la tutelle de la Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt, il couvre le territoire de la Bourgogne par la présence de :

- 12 établissements d'enseignement agricole publics formant 3750 élèves et étudiants, 1400 apprentis et dispensant 800000 heures-stagiaire en formation professionnelle continue.
- 14 maisons familiales et rurales formant 1800 élèves et étudiants, et 60 apprentis.
- 7 établissements du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) formant 1300 élèves,
- 1 établissement de l'union nationale rurale d'éducation et de promotion formant 270 élèves.

Ce dispositif assure également les missions suivantes :

- participer à l'animation du milieu rural
- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche
- participer aux actions de coopération internationale notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Les formations comprennent des filières générales, technologiques et professionnelles dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement, du paysage, du commerce et de la recherche et répondent à l'enjeu de la baisse de la démographie bourguignonne en évoluant vers le secteur des services : services aux personnes, tourisme, aménagement paysager notamment.

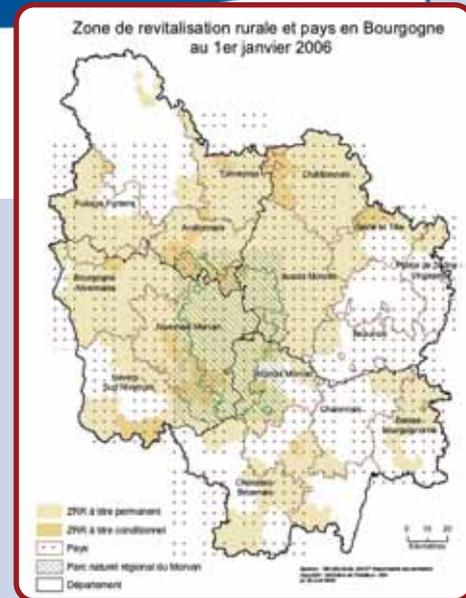
Pour autant, moins de 25% des élèves sont d'origine agricole, ce qui montre l'attractivité de cet enseignement pour des publics variés.

La motivation des étudiants pour la formation suivie et l'existence d'un projet professionnel dès les premières années de formation expliquent en grande partie que plus de 8 élèves sur 10 obtiennent leur diplôme et s'insèrent professionnellement après leur sortie de formation.

Pour en savoir plus :
<http://www.portea.fr/>
<http://www.bourgogne.educagri.fr>

LES ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR)

Afin de réduire les inégalités de développement au sein du territoire national, l'Etat a créé un ensemble de zones bénéficiant d'aides financières et d'un régime fiscal dérogatoire. Les Zones de Revitalisation Rurale (Z.R.R.) sont au nombre de ces zones.



Créées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent, l'objectif étant de concentrer les mesures d'aide de l'Etat au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Le CIADT (Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire) du 3 septembre 2003 a défini de nouvelles orientations pour adapter cet outil aux besoins actuels, inscrites dans la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005.

La loi recentre le zonage Z.R.R sur l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, forme la plus intégrée de coopération, simplifie le système d'exonération en vigueur et en élargit le champ.

La loi prévoit en outre un régime transitoire jusqu'au 31 décembre 2006 pour les communes qui, avant l'entrée en vigueur de la loi, étaient déjà classées en Z.R.R.

La liste constatant le classement des communes en ZRR est établie et révisée chaque année par arrêté du Premier ministre en fonction des créations, suppressions et modifications de périmètres des EPCI à fiscalité propre constatées au 31 décembre de l'année précédente.

1140 COMMUNES CONCERNÉES EN BOURGOGNE

- 1039 communes classées à titre permanent,
- 101 communes classées à titre conditionnel (commune remplissant les critères socio-économiques, ne restant classée après le 31/12/2007 que sous réserve de son intégration à un EPCI à fiscalité propre)

INCITER

EVOLUTION D'UN DOSSIER « INSTALLATION CLASSÉE » : L'EXEMPLE DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE VIC DE CHASSENAY

De nombreux établissements industriels ou agricoles sont soumis à autorisation au titre de la législation sur les installations classées. La Bourgogne en compte environ 1 750.

Le demandeur doit d'abord constituer un dossier comportant notamment une étude d'impact et une étude des dangers. Ce dossier est soumis à enquête publique, à la consultation des communes concernées et des services administratifs, puis à l'avis du conseil départemental d'hygiène. Aux différents stades de la procédure, les avis formulés sont transmis au demandeur qui doit y répondre et qui a ainsi la possibilité d'améliorer son projet. C'est ce qui s'est passé dans le cas récent du projet de traitement de déchets à Vic de Chassenay en Côte d'Or.

Au titre de l'inspection des installations classées, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) a assuré l'instruction du dossier de demande d'autorisation.

Dès le dépôt du dossier, elle a souhaité obtenir des garanties concernant l'absence de risque de pollution des eaux et a proposé au Préfet une expertise complémentaire. C'est pourquoi une tierce expertise a été commandée qui a permis de confirmer la validité de l'étude hydrogéologique fournie par le demandeur (Ecopôle Services) tout en formulant quelques propositions complémentaires qui ont été intégrées par le demandeur dans son projet et qui ont été reprises dans l'arrêté d'autorisation. Elles concernent notamment la couche complémentaire de matériaux argileux et le traitement des eaux usées.

La consultation a ensuite mis en évidence les éventuels risques liés à la prolifération d'oiseaux attirés par les déchets, compte tenu du couloir aérien militaire longeant le site. Pour répondre à ce problème a été prescrite la mise en place d'un filet sur l'ensemble de la zone exploitée.

Enfin, au cours de l'instruction, des inquiétudes se sont exprimées en ce qui concerne les protections sanitaires liées à l'appellation d'origine contrôlée (AOC) des fromages d'Epoisses. Là aussi, un expert extérieur, choisi sur une liste proposée par le ministère de l'agriculture, a été sollicité. Cette expertise a conclu à la compatibilité du projet de centre de stockage avec la zone AOC. Un suivi environnemental est prévu dans le cadre de l'arrêté d'autorisation avec un prélèvement d'herbes et de sols dans un rayon de 500 mètres autour du site, avant le début de l'exploitation puis en cours d'exploitation.

Cet exemple de Vic de Chassenay illustre bien comment un projet susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement peut évoluer lors de son instruction complète par l'ensemble des services de l'Etat et sous l'effet notamment des consultations diverses prévues par la législation, au premier rang desquelles se trouvent les observations exprimées lors de l'enquête d'utilité publique.

ANIMER

23^{ÈME} ÉDITION DES JOURNÉES DU PATRIMOINE LES 16 ET 17 SEPTEMBRE PROCHAINS

Premier rendez-vous culturel de la rentrée, la vingt-troisième édition des Journées Européennes du patrimoine se tiendra les 16 et 17 septembre prochains.

Forte d'un succès qui ne se dément pas, cette fête du patrimoine sera cette année placée sous le signe de la convivialité avec le thème « Faisons vivre notre patrimoine ». Les monuments historiques seront autant d'écrans à toutes formes de spectacles : concerts, animations, ateliers... Plusieurs bâtiments publics, dont la Préfecture de Région, seront ouverts au public à cette occasion.

CONSEILLER

L'INGÉNIERIE PUBLIQUE : UN APPUI AUX PROJETS DES COLLECTIVITÉS.

Depuis plus d'un demi-siècle, les directions départementales de l'Équipement réalisent des prestations d'ingénierie pour les collectivités.

Les besoins des collectivités évoluant et les projets devenant de plus en plus complexes, les DDE orientent leurs capacités d'expertise technique, juridique et administrative vers des prestations de conseil et d'assistance pour les aider à concevoir et concrétiser ces projets.



Quelques exemples récents : assistance à la conception du projet d'aménagement de la traversée d'agglomération de Saulieu et de Laperrière sur Saône ; conduite d'opération du Parc d'activités du seuil de Bourgogne ; diagnostic général d'assainissement de la commune de Montbard. Dans la Nièvre, conduite d'opération de la construction d'un tennis couvert à Pouilly/Loire pour le compte de la communauté de communes Loire et Vignobles.

L'activité de la DDE s'étend aussi à la réalisation de bâtiments publics : entre autres, assistance à la conception et à la réalisation d'un groupe scolaire à Fontaine Française et extension, pour le compte du ministère de la Justice, de l'école nationale des Greffes de Dijon. et conduite d'opération de la construction de l'école de Marzy par la DDE de la Nièvre.

AMÉNAGER

LE TGV RHIN-RHÔNE, ATOUT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA BOURGOGNE

Le TGV Rhin-Rhône comprend trois branches qui constituent un tout mais se déclinent suivant des échéanciers très différents :

► **La mise en service de la première phase de la branche Est** du TGV Rhin Rhône, entre Soirans et Belfort, permettra, fin 2011, de réduire significativement les temps de parcours entre Dijon et l'Est de la France : Besançon, Mulhouse et Strasbourg.



► **La branche Ouest**, à la demande unanime des collectivités en 2000, comportera la traversée de l'agglomération dijonnaise partiellement en souterrain et la création d'une gare TGV dans Dijon. Compte tenu des délais nécessaires aux études, aux concertations, aux procédures et aux décisions de financement, l'horizon de réalisation de cette branche se situe vers 2020.

Les services de l'Équipement sont associés à ces études qui conduiront à une qualification de projet d'intérêt général et pilotent un groupe de travail sur la façon de procéder aux acquisitions foncières à court et à long terme.

► **La branche Sud** en est au stade des études préliminaires, menées par Réseau Ferré de France et la SNCF. La définition des modalités de la concertation avec les élus et les milieux socio-économiques est en cours.

L'enjeu régional et local de ces trois branches qui constituent le TGV Rhin-Rhône est de positionner la Bourgogne et Dijon au cœur d'une étoile ferroviaire à grande vitesse.

(•) SITUER



POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE EN BOURGOGNE

Dans le cadre du volet emploi du Plan de Cohésion Sociale, la commission nationale de labellisation des Maisons de l'Emploi, réunie le 25 avril dernier, a validé deux nouveaux projets pour la Bourgogne ; il s'agit de la maison départementale de la Nièvre et de celle de l'Auxerrois.

Cela porte donc à trois le nombre de Maisons de l'Emploi et de la Formation agréées en Bourgogne.

Par ailleurs, la signature de contrats CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) se poursuit avec 2117 contrats signés au 15 mai 2006 soit 34 % de l'objectif annuel.

De même, s'agissant des contrats aidés, 926 contrats situés dans le secteur marchand ont été signés et 2983 dans le secteur non marchand.

(•) SUR LE TERRAIN



A SIGNALER QUELQUES VISITES MINISTÉRIELLES QUI SE SONT DÉROULÉES SUR LE TERRITOIRE BOURGUIGNON :

M. Christian ESTROSI, Ministre Délégué à l'Aménagement du Territoire, s'est rendu le 6 avril 2006 à Pagny le Château et à Saint-Jean de Losne (Côte d'Or) dans le cadre de son déplacement en plusieurs points du territoire sur le thème de l'intermodalité. La plate-forme de Pagny le Château ainsi que le point de jonction entre la Saône et le Canal Rhin-Rhône lui ont été présentés.

M. Brice HORTEFEUX, Ministre délégué aux collectivités territoriales, s'est rendu le 11 avril 2006 à Auxerre (Yonne) afin de participer à l'assemblée générale de l'association des maires de l'Yonne qui s'est tenue dans le cadre du salon des collectivités territoriales CITE 89 à AUXERREXPO.

M. Thierry BRETON, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, s'est rendu le 14 avril 2006 à Joigny (Yonne) afin d'inaugurer la foire.

M. Renaud DUTREIL, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, s'est rendu le 27 avril à Longvic pour visiter l'entreprise LENNOX et à Dijon (Côte d'Or) à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie).

L'Etat en Bourgogne - N°7 - Juin 2006
Numéro ISSN : 1772-7626

Directeur de la publication : Paul Roncière
Directeur de la rédaction : Matthieu Bourrette
Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Franck Escoffier (DRJS), Daniel Denninger (DIREN), Brigitte Hautier-Mansat (DRAC), Yannick Veyseyre (DRAF), Odette Mairey (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRDE), Jean-Paul Mimeur (DRTEFP), Catherine Pham (DRASS), Chantal Gérard (SGAR), Patrick Thabard (SGAR)

Ont contribué à la rédaction des articles :

« Prévenir » : Dr Nathalie Catajar, médecin conseiller DRJS Bourgogne

« Nouveau » : photo Brigitte Hautier-Mansat (DRAC)

« Rénover » : photo Musée des Beaux Arts - Cabinet architecture LION - Textes Catherine Gaich, A.L Figuière, M.C Labourdette

Dossier « Agriculture et ruralité » :

Christian Vanier, Daniel Robert, François Maugé, Jean-Michel Mériaux, Dominique Degueurce, Jean-Pierre Drouot, Yannick Veyseyre

Source des illustrations : DRAF, SRSA (service régional de la statistique agricole) pour les cartes

Composition : Digital Concept - Impression : ICO

(•) ACCOMPAGNER



UNE CONVENTION POUR FAVORISER LA SCOLARITÉ DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Bourgogne, le Rectorat de l'Académie de Dijon et le Conseil Régional de Bourgogne ont signé une convention cadre relative à la scolarité des sportifs de haut niveau. Elle vise à définir les modalités et conditions de suivi des études pour les élèves inscrits dans les filières d'accès au sport de haut-niveau au sein des établissements d'enseignement du second degré de l'Académie de Dijon. L'ensemble des signataires s'engage afin d'accompagner au mieux la réalisation du double projet (sportif et scolaire) des sportifs fréquentant une structure de haut-niveau.

Pour en savoir plus : François Gaillot - DRJS Bourgogne - 03 80 68 39 13 - francois.gaillot@jeunesse-sports.gouv.fr

(•) ACCUEILLIR



ACCUEILLIR LES ÉTRANGERS EN BOURGOGNE

L'accueil des étrangers primo-arrivants sur notre territoire repose sur le dispositif pluridisciplinaire des plates-formes d'accueil qui assurent la coordination et la mise en réseaux des acteurs dans le cadre d'un plan départemental d'accueil (PDA).

Les étrangers possédant un titre les autorisant à séjourner durablement en France sont accueillis par l'Agence Nationale pour l'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM). Un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) contractualise alors les engagements réciproques du nouvel arrivant et du pays d'accueil. Relais de l'ANAEM en Bourgogne, une plate-forme d'accueil régionale des primo arrivants a ouvert le 25 avril dernier à DIJON, rue du Chapeau Rouge.

Le Programme Régional d'Insertion des Populations Immigrées (PRIPI), quant à lui, est une synthèse des plans départementaux d'accueil : il arrête l'ensemble des actions concourant à l'accueil des nouveaux immigrants et à la promotion sociale, culturelle et professionnelle des personnes immigrées ou issues de l'immigration.

En Bourgogne, le PRIPI repose sur deux fils conducteurs, la lutte contre les discriminations et l'articulation de l'ensemble des dispositifs, avec six objectifs stratégiques :

- ▶ Améliorer l'accueil et la vie sociale des personnes arrivantes,
- ▶ favoriser l'égalité des chances en matière de réussite,
- ▶ favoriser l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle en améliorant l'accès à la langue française par l'apprentissage,
- ▶ lutter contre la discrimination dans l'accès à l'emploi,
- ▶ améliorer l'accès au logement et la mobilité résidentielle tant dans le secteur public que privé
- ▶ garantir l'accès à la santé et aux soins.

Le PRIPI est le document de référence des services de l'Etat en matière d'accueil et d'intégration.

Il fera prochainement l'objet d'une large diffusion mais est d'ores et déjà consultable sur le site Internet de la DRASS et des DDASS de Bourgogne (<http://bourgogne.sante.gouv.fr/>)

(•) ARRIVÉES, DÉPARTS...



Côte d'Or : ➔ **M. Michel DENOYELLE** succédera le 31 juillet prochain à M. Jean-Claude AVISSE, Directeur des Services fiscaux de Côte d'Or.

Nièvre : ➔ **M. Claude MURENA**, Sous-Préfet de Château-Chinon, a succédé le 18 avril 2006 à Mme Sophie SALAUN-BARON

➔ **M. Jean-Jacques PAILHAS**, Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, a succédé le 18 avril 2006 à M. Gérard FALLON.